

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE

PAR

**LUDEGER DUVERNAY,**

No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

### CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie; et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

**AUX DAMES.**—M<sup>me</sup> METZLER, N<sup>o</sup> 134, Rue St. Paul, a l'honneur d'informer les Dames de Montréal et du voisinage, et le public en général, qu'elle a ouvert son ÉTABLISSEMENT, au lieu susdit, où elle sollicite la faveur de leur protection. Elle recevra régulièrement les NOUVELLES MODES les plus récentes et les plus approuvées, ainsi que des PATRONS de Londres et de Paris; elle se flatte qu'elle pourra satisfaire celles qui voudront bien l'employer, dans toutes les différentes variétés d'Ajustemens pour la Promenade, pour les Assemblées de Bal ou autres, et par la richesse et le goût dans toutes espèces d'ornement à l'usage des Dames. Sa Suite d'Exposition, qui sera ouverte immédiatement après les premiers arrivages, ne sera surpassée par aucune autre dans le Canada.

Tous les ordres seront exécutés ponctuellement et avec diligence, et aux conditions les plus raisonnables; et elle ose se flatter qu'elle sera en état de satisfaire complètement les Dames qui voudront bien la favoriser de leur pratique.

N. B.—Les Chapeaux de Leghorn nettoyés et altérés; Chapeaux de Paille faits à la dernière mode et avec la plus grande diligence.

Montréal, 16 Mai, 1829.—J

P. S.—M<sup>me</sup> METZLER a besoin de deux ou trois Demoiselles, comme apprenties.

### CUIRS.

Le soussigné ayant loué le magasin occupé ci-devant par Messrs. S. FIELDS, & Co. sur le Vieux-Marché, offre maintenant en vente un assortiment choisi et général de Cuirs, SAVOIR:—

- 2500 couds de Cuir à Semelle, première qualité.
- 500 do. do. à Empeignes, do. do.
- 100 do. do. à Harnois, do. do.
- 100 douzaines peaux de Veau.
- 125 do. do. de Cheval.
- 50 do. couds de Kipp.
- 1000 pièces de Cuir en Lanières et de Cordoue.

Ainsi que du Cuir à Brides et à Tripointe, Peaux de maroquin, peaux à doublures, à bordures, &c.—et il va recevoir en addition au fonds ci-dessus, un assortiment choisi de cuirs à semelles et à empeignes, peaux de Veaux, &c. des différentes Tanneries de New York; ce qui joint à ce que lui fournit journellement sa propre manufacture en cette ville, rendra son assortiment en tout sens un des plus rares et des mieux choisis. Tous les ordres de ville et de la campagne seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité et diligence; aucunes peines ni efforts, ne seront épargnés pour donner une satisfaction générale, et pour assurer la faveur permanente de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique, &c.

JOSUA HOBART.

Montréal, 15 Mai, 1829.—J.

P. S.—Tout le Cuir à Semelle vendu à l'Établissement ci-dessus, est garanti contre le poids marqué par l'Étampé; ce qui est loin d'être le cas avec tous les cuirs à bas prix, tant dans la Campagne, introduits dans ce marché; et le consommateur trouvera, en y faisant un peu d'attention, que tout le Cuir à Semelle (presque sans exception) étampé au Nord de la ville de N. Y. est plus léger de 10 à 15 par cent, que celui étampé dans la ville, ce qui facilite le Tanneur Inférieur de rendre à meilleur marché que le Manufacturier régulier dont le cuir est dûment inspecté et étampé suivant la loi, dans tous les marchés excepté celui-ci.

Le Soussigné offre ses meilleurs remerciemens à ses amis pour leurs faveurs passées, et prend la liberté de les informer ainsi que le pu être en général, qu'il continue commerce de FERBLANTERIE et de FERRONERIE tout ensemble à son ancienne place, No. 151, rue St. Paul, (à quatre portes du Théâtre de Montréal.) où il se propose d'avoir constamment en vente un assortiment général de Marchandises dans ces deux branches, aussi bien que des Vitres, Peintures de toutes les couleurs, Huile de Lin crue et bouillie, Huile de Spermaceti et d'Olive pour les lampes, Esprit de Té ébéniste, Plomb Rouge et Noir, Goudron, Rosine, Cordages de Chanvre, Colle Forte, Latigo, Poudre et Plomb à tirer, Charbon de Forgerons, &c. &c. — Il vendra le tout à bas prix pour argent comptant ou à court crédit.

JOHN WHITE.

N. B.—J. W. serait extrêmement obligé à ceux de ses pratiques qui n'ont pas payé leurs comptes l'année dernière, surtout à ceux qui ont contracté des Lettres à son Magasin de Ferronnerie, s'ils voulaient se donner la peine de venir, ou d'envoyer à sa résidence, pour régler leurs comptes respectifs avec lui sans plus de délai.—6 Av.—J.

### VARIÉTÉS.

**Moyen de conserver les Œufs frais.**—Un chimiste de Genève dit qu'il a découvert un moyen facile de conserver des œufs parfaitement frais et bons à manger, pendant six ans et probablement pour un espace de temps encore plus long; et un confiseur-pâtissier du même lieu a employé cette année un tonneau d'œufs ainsi conservés. Tout ce qu'il y a à faire est de mettre les œufs frais dans un bocal (une grande bouteille avec un cou court) et de le remplir d'eau de chaux. La manière de faire l'eau de chaux est comme suit:—Jetez dans un vaisseau contenant douze à quinze pintes d'eau, cinq à six livres de chaux vive, brassez-la et secouez-la à diverses reprises, alors laissez déposer la chaux, et videz l'eau qui est parfaitement limpide, quoiqu'une partie de la chaux s'y soit dissoute. C'est là l'eau dont il faut se servir. Pour s'assurer qu'elle est bien saturée par la chaux après avoir rempli le bocal qui contient les œufs, jusqu'à environ trois pouces, jetez y un peu de chaux vive, et fermez le bocal.

—On lit dans la Gazette piémontaise le trait suivant de fidélité et de courage d'un chien nommé Philax: «Un jeune homme élégamment vêtu sortait de la table d'hôte d'une des premières auberges de Francfort, et allait descendre l'escalier, lorsque Philax se place devant lui pour l'en empêcher. Comme il n'obéissait pas, qu'il n'avait pas l'air de vouloir mordre, et que seulement il lui fermait le chemin, le jeune homme veut passer outre; mais le chien descend une marche et prend sa première position. L'étranger emploie la force; mais l'animal s'attache à son habit. Irrité de cette résistance, le jeune homme appelle l'aubergiste. «Qu'as-tu donc, dit celui-ci à son fidèle gardien; laisse passer monsieur?» Mais Philax, loin d'obéir, flaire les bottes de l'étranger et attache ses pattes sur ses jambes. «Vous avez sans doute des bottes de peau de chien,» dit alors l'aubergiste en donnant une forte bastonnade au pauvre Philax? Mais loin de lâcher prise, il se cramponne au pied de l'étranger, qui crie au secours. Un garçon accourt, et dit: «Ne le trouvez pas mauvais, monsieur; mais vous devez avoir sur vous quelque effet de la maison? Le chien le sent, et il ne vous laissera partir que vous ne l'avez rendu; nous l'avons élevé à cela.» Et sans autre cérémonie, il fouille dans les bottes, et en tire un couvert d'argent. Philax saute de joie, et le jeune homme se laisse conduire tout confus au corps-de-garde.»

### Canon d'alarme, par M. Baour-Lormian.

Hier, on demandait par pétition, qu'il plût au Roi, dans sa haute et gracieuse bonté, de chasser de la scène française tout écrivain dramatique, convaincu de s'être placé au-delà ou en deça d'Aristote; aujourd'hui, c'est à la jeune littérature tout entière, en quelques écrits qu'elle se montre, que la guerre est déclarée, c'est à toute la nouvelle école qu'on demande humblement que la proscription s'étende. Car, savez-vous bien, le romantisme coule à pleins bords, et l'heure est venue de tirer le canon d'alarme.

Or, qu'est-ce que le canon d'alarme? C'est comme vous pensez bien, une figure de mots; le canon n'est ici chargé qu'à poudre; et la littérature ne fera pas, Dieu merci! plus de martyrs que les ordonnances. Canon d'alarme, veut dire tout bonnement, et sans prétention: Petite satire de M. Baour, académicien, contre le romantisme.

Plus d'un passant, j'imagine, a dû croire, en lisant ce titre à l'étalage des libraires, qu'il s'agissait de quelque pamphlet politique, venu soit de M. Cottu, ce magistrat qui s'est brouillé par intérêt avec la liberté; soit du ministre déchu, aux phrases sèches, courtes, vides, qui fait beaucoup d'alinéas comme Montesquieu, et veut être vil comme l'est Montaigne; soit de M. de Bonald qui voit la révolution dans des mots combinés, comme les augures de Rome voyaient la victoire dans le gosier d'un poulet; et ce passant a dû contempler son chemin en haussant les épaules et en disant: Allons, voici encore un canon d'alarme qui n'alarmera personne.

Je vous le donnerais en quatre, en six, en dix, avant qu'il vous vint en tête de deviner qu'il s'agit non pas de la révolution, mais du romantisme.

Et c'est M. Baour, de l'Académie, qui pousse ce cri d'alarme, lui qui est si bien assis sur son fauteuil à l'Institut; lui qui a eu jadis un public, et comme il le dit, un modeste renom, lui Nestor littéraire, comme il se nomme, qui devrait à ce titre, de bienveil-

lans suffrages à nos jeunes poètes, laborieux entrepreneurs, valant moins que lui.

Et de bien loin suivant sa glorieuse trace; lui qui est casé, sa vie durant, et ne permet pas aux autres de se caser à leur tour, s'ils le peuvent; ennemi d'autant moins généreux, qu'il avoue, dans sa hautaine conviction, que nos pauvres jeunes poètes dorment, de leur vivant, dans un profond oubli; ce qui ne fait pas tomber la plume de ses mains, et n'émeuvent pas sa pitié pour des morts; c'est enfin M. Baour, l'auteur.... de beaucoup de choses, qui ne veut pas que la gloire l'oublie un moment pour s'intéresser à des noms plus jeunes, et encourager de nouveaux efforts!

Au fait, c'est un homme bien précieux que M. Baour! Champion fier et dispos de nos grands hommes, il a pour les doctrines classiques les yeux d'un amant jaloux. Sentinelle avancée, il monte la garde au seuil du dix-septième siècle, et surveille, une satire à la main. Qui vive? N'allez pas répondre: Romantique! ce serait fait de vous.

Il y a bientôt vingt ans, On l'a vu, jeune encore, et d'un bras vigoureux Défier des rivaux, certes, plus dangereux.

Chénier, Lebrun, vous eutes alors à repousser ses coups; plus d'une fois, sans doute, votre sommeil dut être troublé par des rêves de Baour, et l'oreille du vous tinter souvent de ces trois mots qu'il vous disait en huit ou neuf cents vers! C'est le tour à présent de nos jeunes poètes:

Où, ces nains rimailleurs que je devais proscrire, Eciront en français, ou cesseront d'écrire:

C'est un point résolu, je n'en démordrai pas. Armé du fouet vengeur, je m'attache à leurs pas.

MM. Lamartine, Hugo, de Vigny, prenez votre parti. Voyez s'il vaut mieux vous taire que faire des vers malgré M. Baour. Voyez si l'épreuve est trop forte, et si la renommée n'est pas payée trop cher, au prix d'une si haute colère. Je n'en démordrai pas! Vous l'avez entendu. Ce coup de canon ne sera pas le dernier; M. Baour a fait ses provisions, et la guerre sera longue, si le canon d'alarme se vend bien, ce qu'au public ne plaise, car nous serions perdus! C'est à moi, qui admire vos vers, qui sympathise à vos succès, qui applaudit à vos tentatives, sans vous en cacher les périls, c'est à moi qu'il appartient de vous donner avis du manifeste de M. Baour: mon devoir est fait; faites le vôtre.

Les pétitionnaires qui ont présenté requête au Roi, afin de fermer le public à n'aller désormais siffler que du classique, disaient tout bas: «Sire, au nom de la liberté, daignez instituer une censure, qu'on appellera comité, et qui cachera bien ses ciseaux: confiez-la aux délégués naturels de Racine et de Molière. Votre haute sagesse sait bien où les trouver.» M. Baour nourrait-il pas aussi son idée, qui s'est? Ne serait-il pas fait le mandataire de l'ode, du poème épique, les poésies légères, comme les honorables pétitionnaires de Melpomène et de Thalie? Ne réverait-il pas aussi quelque censure générale, exercée de par le Roi, honnêtement, bénévolement, au nom du génie et des grands hommes? Ce serait chose si belle en effet de voir nos jeunes poètes, cernés sur tous les points par cinq ou six censeurs, qui, en supprimant toute la littérature venue depuis leurs écrits, forceraient le monde littéraire à se soulever d'eux, et réduiraient la nouvelle école à briser sa plume, ou à imiter obscurément d'obscurs imitateurs! Mais le public, le pauvre public! Ah! c'est surtout par dégoût des imitateurs, qu'il accueille et encourage ceux qui sortent de l'ornière; c'est surtout par lassitude qu'il applaudit à ce qui est nouveau; c'est pour se soulager des admirations de l'empire qu'il en trouve ou en attend de plus fraîches et de plus nouvelles.

Un peu de bienveillance et de justice, M. Baour! N'appellez pas, de grâce, de bataillon sacré contre des nains rimailleurs, car on dirait que vous les éraigniez; ne défendez pas si chaudement Racine et Molière, car la malignité du public pourrait penser que vous êtes moins l'ami de ces grands hommes que l'ennemi de vos contemporains; ne montrez pas un front tout hérissé de pointes et de traits, à des Cotins moites-nés, rêveurs au patois littéraire, qui ne sont rien, dites-vous, et qui pourtant, dépouillent les maîtres de la lyre de leur pourpre antique, menacent leur gloire jusque dans leur palais, et méritent la colère d'un des quarante. Surtout ne dites pas, suivant le vieil axiome:

A la chute du goût vient la chute des mœurs. Car souvenez-vous qu'un homme de génie, qui ne fait pas la guerre à son siècle, et qui

est l'ami des jeunes talents, a dit tout haut à une noble assemblée, où il y a beaucoup de vieillards, que la génération nouvelle vaut mieux que celle de votre temps, M. Baour.

Et pour finir, ne faites plus des vers aussi imprudents que ceux-ci:

Dieu! si Boileau vivait! s'il lisait les écrits Dont Canel et Dupont empoisonnent Paris.

[Roux] Sans doute on l'entendrait plein d'un justé courroux: S'écrier: Le Parnasse est-il peuplé de fous? Les Français parlent-ils l'idiome Vandale! O quel débordement! quel horrible scandale! Vous que j'ai tant raillés, Bonnecorse, Bradon, Collatet, Chapelain, cent fois, cent fois pardon! Comparés aux Hugo couverts de triples voiles, Aux nébuleux Deschamps, vous seriez des étoiles Aux énigmes longues serous nous condamnés? Ah parbleu l'on verra si les Cotins mort-nés Nous vendraient pour du neuf leurs vieilles friperies;

C'est assez de brouillards, assez de réveries; Du papier... Et soudain, à grands flots jaillissant,

Les vers ingénieux proverbes en naissant, Les tours vifs et piquans avoués par Minerve, Et les bons mots, trésors d'une maligne verve, Des penseurs encombrant notre Parnasse en deuil Auraient éternisé la démence et l'orgueil. Mais Boileau ne vit plus que par sa renommée!

Boileau, comme vous savez, était un peu malin. Il ne faisait pas bon écrire de son temps, et le fauteuil académique n'était pas à l'abri de ses bons mots. Je doute que l'intention vous eût absous de vos vers, M. Baour, et que Boileau vous eût vu d'un bon œil siéger à ses côtés à l'Académie, lui qui ne pardonna jamais à Chapelain de s'y être glissé par surprise. Je doute qu'il vous eût passé de vos vers l'incohérente prose, comme vous dites modestement, et qu'il n'eût trouvé que six syllabes à cet hémistiche, tant soit peu sans gêne:

Frayssinous et Feutrier sur le même chemin. C'est pourquoi soyez tolérant, et laissez faire ce que vous ne pouvez pas empêcher.

### GRAND TREMBLEMENT DE TERRE EN ESPAGNE.

Un tremblement de terre s'est fait sentir le 21 mars à Madrid, et dans plusieurs autres parties de l'Espagne. Dans la province de Murcie, il a causé les désastres les plus affligeants. Ce qui suit est un extrait de lettres jusqu'au 28 mars:—

Murcia, la capitale de la province.—Pas une seule église ou édifice qui n'ait été considérablement endommagé. Le pont de Segura qui unit les deux parties de la ville, a souffert sérieusement. Plusieurs maisons ont été ruinées et il a péri un grand nombre de personnes.

Carthagène.—Le quartier de Serrata a été ruiné.

St. Fulgence a disparu. Rojales, La Granja, Cox, San Miguel, Calosa, et plusieurs autres villes et villages ont souffert un dommage considérable.

La Mata est un monceau de ruines; le tremblement a tari deux laes d'eau salée.

Torre-Vejo.—Pas une seule maison est debout; la ville est un monceau de ruines; le nombre de tués et blessés est très grand; il a déjà été enterré 200 corps.

Orhuela.—Quelques édifices se sont écroulés; le nombre de morts ici n'est que de sept; toute la population s'est réfugiée dans les champs.

Guardamar n'existe plus; il ne reste plus que deux moulins à vent, le village ayant entièrement disparu.

Maajda et plusieurs autres villages dans le voisinage ont souffert de grands dommages.

Rafal.—Ce village a été détruit; le nombre de tués et blessés est immense.

Aix-Garres.—La plus grande partie des maisons se sont écroulées; une montagne près de la ville s'est affaissée, et plusieurs individus ont péri.

Benejuzar.—La plus grande partie des maisons ont été renversées; le nombre des blessés est considérable, et celui des morts se monte à 250.

Almoravi.—Pas une seule maison ni un seul édifice, n'est resté sur ses fondations.—400 personnes ont déjà été retirées mortes de sous les ruines, outre un grand nombre de blessés.

Le tremblement de terre du 21, a été accompagné d'un bruit épouvantable. Des voyageurs ont observé au moment de la secousse, une colonne de feu venant de la côte orientale de la Murcie. Les cris n'ont pas cessé un instant depuis le 21 dans cette province, et l'on s'attendait à de nouveaux désastres.

—Une lettre de Madrid du 2 avril, dit que de nouvelles secousses d'un tremblement de terre, ont été senties le 25, le 30 et le 31 mars. La dernière, laquelle eut lieu pendant la nuit, répandit la terreur et la consternation dans toute la ville. Si les avis de Madrid, donnés dans les papiers français, sont vrais, les effets de ces tremblements de terre se sont étendus bien au delà de cette province, et ont été accompagnés de désastres bien plus funestes que dans ce lieu-là même. On rapportait que Cadix avait été entièrement submergé, quoiqu'on prit des peines pour cacher cette terrible calamité qui jetterait la désolation parmi toutes les familles du royaume, et parmi un grand nombre dans d'autres pays; car cette ville commerçante et riche comprenait parmi ses marchands des individus de presque toutes les contrées du monde. Le nombre des victimes retirées jusqu'à présent des ruines des villes détruites par le tremblement de terre, se monte déjà à plus de 3000, et celui des personnes blessées ou mutilées, à plus du double de ce nombre. Les maisons détruites sont entre 6 et 7,000. Le vin et l'huile de l'année dernière sont entièrement perdus.

Le roi d'Espagne a ordonné que tous les revenus de la province de Murcie, soient employés au soulagement des personnes réduites à la misère par les terribles tremblements de terre récents dans ce pays. On dit aussi qu'une somme de 80,000 francs, le produit de la vente de l'huile, a été destinée aux mêmes fins.

#### Du Times de Liverpool.

##### MONOPOLE DES INDES ORIENTALES.

Il est à désirer que la Charte de la Compagnie des Indes Orientales, soit abolie.—

1.—Parce que la Compagnie des Indes Orientales est le monopole le plus grand et le plus préjudiciable qui existe dans le pays, et en opposition directe aux principes de la liberté du commerce.

2.—Parce qu'il exclut les marchands et les capitaux de l'Angleterre, du territoire de l'Inde, à l'exception de quelques villes sur les côtes, d'où les marchands n'ont aucun moyen d'envoyer leurs marchandises dans l'intérieur, excepté suivant le bon plaisir de la compagnie.

3.—Parce que la vaste population de l'Indostan qui recevrait avec empressement nos marchandises (anglaises,) ne peut les obtenir qu'à des prix si élevés, et avec tant de difficultés, (à cause des réglemens de la compagnie,) que le tout équivaut presque à une prohibition.

4.—Parce que les Anglais qui vont aux Indes, sont assujettis à l'autorité arbitraire de la compagnie, qui peut les arracher à leurs affaires et les bannir du pays sans procès et à une heure d'avis.

5.—Parce que la compagnie, par la teneur même de sa constitution, n'est pas du tout propre à gouverner un pays étendu, et a des motifs plus puissans d'administrer d'une manière pernicieuse et négligente, que de bien gouverner.

6.—Parce que la compagnie a dans le fait, mal gouverné les Indes, opprimé les Anglais, contracté une dette énorme, et administré ses affaires commerciales d'une manière très désavantageuse.

7.—Parce que l'accroissement rapide et extraordinaire du commerce privé aux Indes, depuis que ce commerce a été ouvert en partie en 1813, (malgré toutes les restrictions auxquelles il est sujet,) tandis que le commerce de la compagnie pendant la même période a été stationnaire, prouve incontestablement la supériorité immense du commerce libre, sur le monopole, et les grandes ressources du commerce des Indes.

8.—Parce que la compagnie des Indes Orientales a entre les mains tout le commerce de la Chine; excluant par là, nos marchands des marchés les plus considérables du monde entier et faisant payer le thé au peuple de ce pays près de 100 pr. cent plus cher; lui impose par ce moyen une taxe de près d'un million sterling par an, pour le soutien d'un système corrompu et dispendieux.

[Les états dressés par les marchands de Liverpool, font monter la taxe sur la nation anglaise à près de trois millions.]

9.—Parce que les marchands de la Grande Bretagne sont soumis à des restrictions dont les marchands de toutes les autres nations sont exempts; et que nos rivaux dans le commerce, profitent de notre perte.

10.—Parce que les États-Unis se procurent leur thé pour peu au dessus de la moitié du prix qu'il coûte à ce pays, et se sont tellement appliqués au commerce de la Chine que dans l'espace de 30 à 40 ans, il s'est élevé (en importations et exportations) à £23,443,564 par an; ce qui ne fait que £373,884 de moins que le montant du commerce de la compagnie des Indes Orientales avec la Chine, quoique cette dernière compagnie soit établie depuis 150 ans, et que l'Angleterre ait des moyens infiniment plus grands de consom-

mer les produits de la Chine, et d'envoyer en retour des objets de manufacture que les Chinois seraient dans le cas d'acheter.

#### Extraits des Journaux Européens.

Le Messenger des Chambres rapporte, mais sans en garantir la vérité, que dans la dernière semaine de Mars, il s'est livré une bataille très sanglante près de Giurgevo, dans laquelle les Turcs ont souffert une perte considérable, et les Russes se sont rendus maîtres de positions importantes. On doutait même si cette forteresse n'était pas tombée en leur pouvoir, ou au moins n'était pas réduite à la dernière extrémité. On ajoute que durant l'action, la principale armée Russe avait traversé le Danube à une petite distance du champ de bataille.

Le Globe de Londres du 19 avril, dit:— « Les nouvelles du siège de la guerre dans l'Est sont contradictoires et incertaines. Quelques uns disent que la campagne est commencée; que plusieurs escarmouches ont eu lieu sur les points fortifiés entre Varna et le Danube; et que dans ces escarmouches aussi bien que dans une bataille sanglante près de Giurgevo, les Russes ont emporté l'avantage. D'autres avis disent que les préparatifs des Russes sont si loin d'être complets, que leurs armées ne pourront se mettre en campagne avant le commencement de Mai. On pense que le principal théâtre de la campagne sera sur les bords de la Mer Noire.

Frontières de la Serbie, 1er. Avril.—Le Pacha de Belgrade a reçu une lettre du nouveau Grand Vizir, Redchid Pacha, qui lui annonce une nouvelle également importante et agréable au Gouvernement dans la crise actuelle—savoir qu'il a non seulement réussi à apaiser les mécontentemens des Albanais, à cause des arrérages de leur paye, mais qu'il a conclu avec eux une nouvelle convention, en vertu de laquelle 6000 d'entre eux vont marcher immédiatement vers le Danube, et 6000 autres seront placés sous les ordres du Pacha de Janina.

Le Pacha de Scutari a reçu les ordres les plus formels du Grand Vizir, d'envoyer ses contingens à Janina sans perte de temps.—Après avoir fait ces arrangements, le Grand Vizir partit immédiatement pour Constantinople, pour prendre possession du haut emploi auquel il a appelé la confiance du Sultan.

La rareté des grains commençait à se faire sentir d'une manière déplorable dans plusieurs provinces de l'Empire Ottoman. Le blocus des Dardanelles produit les mauvais effets qu'en attendait l'ennemi, surtout dans la Mandonie, et l'apparition de quelques vaisseaux Russes à la hauteur du golphe de Thessalonique, qui capturent tous les vaisseaux qui ont des provisions, ajoute à la détresse de toutes ces contrées, qui est encore augmentée par l'esprit d'usure des trafiquants qui en prennent avantage.

Par des nouvelles d'Alexandrie, du 5 Mars, nous apprenons que le Viceroi d'Égypte avait résolu de fournir au Sultan un corps de 12,000 hommes de cavalerie. Comme le chemin par mer est interrompu par l'escadre Russe, ces troupes vont s'avancer par la voie de la Palestine, de la Syrie et de l'Anatolie.

#### ANGLETERRE.

Les derniers avis de l'Irlande s'accordent à représenter le grand bien qui déjà résulte pour ce pays affligé si longtemps, de la passage du glorieux bill de l'émancipation Catholique. Les Papistes ne manifestent aucune joie indécente et vulgaire, à cette occasion; ni les protestans, aucun abaissement abject, mais les deux partis paraissent vouloir faire la moitié du chemin l'un au devant de l'autre, et co-opérer tous ensemble à promouvoir la bienveillance et la tolérance. En même tems, il y a déjà sur pied un grand nombre de spéculations commerciales, et qui n'attendent que la tranquillité soit établie dans le pays d'une manière ferme, décidée et permanente. La confiance, nous pouvons ajouter, s'est déjà étendue plus ou moins parmi toutes les classes de la communauté; et beaucoup de ceux qui jusqu'à cette époque, se sont distingués par la violence de leur ultra-Protestantisme, maintenant que la grande question est ajustée, ont confessé que leur opinion avait été erronée. Une telle rétraction leur fait infiniment d'honneur.

Il s'est tenu une grande assemblée à St. James pour considérer les meilleurs moyens de témoigner la reconnaissance des amis de la liberté civile et religieuse, au duc de Wellington, pour la grande mesure de paix et de justice, au succès de laquelle, comme premier ministre, il a principalement contribué. Le Duc de Leinster fut appelé à la chaire. Il fut passé diverses résolutions dont l'une était qu'il se tiendrait une assemblée le 2 mai, au *London Tavern*, pour prendre en considération les moyens de lever une somme d'argent suffisante pour ériger à ou près de Dublin, une statue du duc de Wellington en commémoration de cette mesure, le plus glorieux de ses services publics.

Le duc de Wellington a dernièrement

acheté une propriété pour le prix de £250,000, plus d'un million de piastres.

Le bruit court que M. le secrétaire Peel, va être bientôt créé pair, ainsi que Sir Robert Peel.

On s'attend que le Duc de Clarence va retourner à la tête de l'Amirauté.

Un Journal politique Anglais va être établi à Paris, supporté par deux riches individus, un pair, et un monsieur qui a fait une grande fortune dans les Indes.

Les papiers français, dit le Times de Londres, contiennent plusieurs lettres de Rome, qui parlent de la découverte d'une loge de Carbonari.

— Il y a des avis privés d'Espagne, qui mentionnent que le plan pour mettre fin au commerce de contrebande dans l'Andalousie, allait être mis à effet incontinent, et que plus de douze mille hommes seraient employés à ce service, qui fera beaucoup de tort aux intérêts commerciaux de Gibraltar. Le commerce à Cadix était dans l'état le plus déplorable, et quelques uns des plus anciens établissemens, fatigués d'attendre quelque changement, allaient quitter la place entièrement.

Des lettres de Barcelone disent que les Principautés étaient parfaitement tranquilles, et il paraît certain que plusieurs individus seront encore condamnés à mort dans quelques jours, lesquels sont maintenant dans la citadelle de cette ville, impliqués dans la même conspiration constitutionnelle, pour laquelle vingt trois autres ont déjà souffert cette peine.

Suivant des lettres de Gibraltar, le trafic des esclaves se poursuit avec une grande activité à Barcelone, qui est devenue le principal port pour ce trafic abominable, sur les côtes de l'Espagne. Gibraltar est devenu leur principal point de départ de l'Europe; c'est là qu'il complètent leurs charges, avec du tabac du Brésil, de la poudre, et autres choses nécessaires pour leurs voyages.

Les nouvelles de Portugal sont du même caractère que de coutume. Tout y est dans le désordre et la confusion. On rapporte l'histoire suivante comme ayant été écrite de Lisbonne.

« L'Usurpateur a eu vent qu'un valet de pied, ci-devant au service privé de l'Infante Donna Isabella Maria, ex-Régente pour Don Pedro, était parti pour l'Angleterre, et il crut que ce domestique était le porteur de dépêches importantes; savoir, de la correspondance de la princesse avec les agents de Don Pedro, et qu'elle s'était servi de cette occasion, pour sauver des pattes de son frère et de sa mère, ses bijoux et son argent. Don Miguel s'est emparé par la violence de tous les bijoux et de tout l'argent qu'il a pu amasser, pour en remplir ses coffres, au cas qu'il soit obligé d'abandonner le royaume. Etant donc entré en fureur, en apprenant la conduite de sa sœur, il s'élança dans son cabinet, un pistolet à la main, et lui demanda compte de la fuite de son domestique. La malheureuse princesse voyant la mort qui la menaçait, devint tout tremblante et garda le silence, et Don Miguel allait la frapper avec son pistolet qui était pourvu d'une bayonnette.— La grandeur du danger lui donna du courage; elle se jeta sur lui, et le fit tomber en prenant la fuite. L'assassin se releva en fureur, blessa au bras le comte de Camarido, qui tâchait d'apaiser sa rage, et fit feu sur la princesse; mais heureusement pour elle, la balle ne frappa qu'une pauvre servante, qui tomba roide morte. Le barbier, comte Queluz, ne pouvant résister à un mouvement de pitié, se jeta aux pieds de Don Miguel, le suppliant de ne pas tuer sa sœur. La vie de la princesse a été sauvée par cette intervention, et le tyran s'est contenté de la confiner dans ses appartemens. On dit maintenant qu'elle va être envoyée dans un couvent.»

#### Chambre des Communes, 6 Avril.

Sur la résolution pour accorder £163,000 pour défrayer les dépenses de certaines communications par eau, dans le Canada.

Lord Sandon saisissait cette occasion de recommander au très hon. gentleman (Sir Geo. Murray) la nécessité de faire cesser les causes du mécontentement qui régnaient dans les colonies. Il se réjouissait d'un événement qui se passait alors dans le pays, comme étant le commencement d'un système nouveau et meilleur, qu'il espérait voir appliquer aux colonies. (cri de «écoutez») Après avoir reconnu le danger qu'il y avait de laisser subsister de justes causes de mécontentement en Irlande, qui était si près de nous, sûrement les ministres doivent voir la nécessité de pacifier un peuple justement mécontent, situé à une si grande distance. Ils pourraient dépenser des millions, à des ouvrages pour la défense des colonies, mais la seule garnison à laquelle on pouvait se confier, était dans les cœurs d'un peuple libre et généreux. Il prendrait la liberté de demander au très hon. gentleman, s'il avait quelque mesure en contemplation pour apaiser les mécontentemens qui régnaient dans quelques unes de nos colonies.

Sir G. Murray dit qu'il n'avait jamais perdu le sujet de vue, mais qu'il fallait absolument du temps et de la considération. Depuis le rapport du comité à la dernière session, il avait toujours été en correspondance avec les gouverneurs, et il croyait pouvoir dire qu'il avait des espérances bien fondées de concilier les intérêts qui sont en opposition, et de rétablir dans les colonies, la confiance la plus entière dans la mère patrie.

La résolution fut alors agréée.

La pétition d'Édinbourg en faveur de la mesure du gouvernement pour l'ajustement catholique, n'a été déposée pour être signée, que pendant six jours, et dans cet espace de tems, elle a été signée par plus de 7600 habitans. La liste comprend entre autres, 6 pairs, fils de pairs, ou conseillers privés, 25 baronets ou chevaliers du bain, 155 grands propriétaires de biens-fonds; le principal et 16 professeurs de l'Université; 21 banquiers et principaux officiers de banque; 123 avocats pratiquans; 50 ministres de l'Église d'Écosse et de différentes dénominations de protestans non-conformistes, et de prédicateurs licenciés en cette ville; 32 amiraux, capitaines et autres officiers de la marine royale, 6 officiers généraux, 40 colonels et autres officiers de l'armée; 11 officiers civils et militaires au service de la compagnie des Indes Orientales; 198 médecins et chirurgiens, 232 écrivains du *Signet*, 370 sollicitateurs, teneurs de livres, copistes et autres attachés à la loi, 237 marchands, et environ 6000 habitans respectables, comprenant une grande majorité de ceux qui se distinguent par l'éducation, les arts, et le commerce général de cette grande ville.

—Par des arrivages de Saint Pétersbourg, nous apprenons qu'en conséquence d'une querelle qui s'était élevée entre la suite du ministre russe en Perse et quelques hommes de la populace, le ministre a été massacré. Il paraît que la suite du ministre avait tué quelques natifs de Teheran où il résidait. Aussitôt il sortit des Bazzars une foule immense, qui força son entrée dans l'hôtel, tua plusieurs gardes, entra dans l'intérieur et tua M. Grobojodoff, et toute sa suite, le secrétaire seul ayant échappé. La cour de Perse était dans la plus grande consternation.

Les lettres de Lisbonne du 28 mars confirment les nouvelles de la conduite infâme de don Miguel envers sa sœur. Plusieurs évêques ont été arrêtés et la comtesse Lorna s'est échappée en se jetant à bord d'un vaisseau français. Il est certain que les ministres des finances et de la marine ont offert leur résignation.

L'escadre portugaise destinée pour envahir Terceira, l'une des îles qui tiennent encore pour les constitutionnels, après avoir souffert de la mer, s'était relâché à Lisbonne, se préparait à partir de nouveau, et Don Miguel a fait presser et mis à bord les équipages de tous les vaisseaux portugais et brésiliens qui étaient dans le port.

Une lettre de Marseille, citée par le *Précurseur*, porte:

« Un brick de guerre de 18 canons, construit dans cette ville pour le Pacha d'Égypte, y est arrivé sous son pavillon et fait quarantaine. Le capitaine est porteur de deux millions de traites, destinés à acheter des lingots d'or, le pacha ayant l'intention de faire battre monnaie à son effigie. Ce bâtiment égyptien est adressé à la maison grecque Jijinia frères qui ont été signalés comme transfuges de la cause de leurs coreligionnaires.

« Nous avons également dans notre port une frégate de 60 canons appartenant au pacha, que l'on arme, et qu'on lui expédiera sous pavillon français dans le courant d'avril.

« M. de Cerisy, ingénieur de la marine au port de Poulan, part cette semaine avec sa famille pour Alexandrie, où il va rester, avec l'approbation du gouvernement, pendant cinq ans au service du pacha, pour lequel il a été déjà chargé de la construction de tous les bâtimens de guerre et qui a eu lieu dans notre port.»

La Turquie, par suite de l'élevation de Redschid-Pacha au poste de grand vizir, va, dit-on, changer tout son système de guerre. Jusqu'ici les Turcs n'avaient suivi aucun plan général; chaque commandant agissait d'après ses propres vues, ou plutôt d'après celles que lui suggéraient les circonstances du moment. Redschid-Pacha qui, dans la guerre contre les Grecs, a acquis une grande expérience, est bien convaincu de la nécessité de combiner toutes les opérations de l'armée, et de ne faire aucun mouvement qui ne tende à un but important, pour obliger les gouverneurs des places fortes du Danube à résister jusqu'à la dernière extrémité, la Porte a envoyé auprès de chacun d'eux, des commissaires qui doivent former un conseil supérieur, et surveiller leur conduite.

Deux vaisseaux de ligne et deux frégates russes croisent dans les parages de Candie, de Rhodes et d'Alexandrie, afin d'intercepter tous les convois qui sortiraient d'Égypte.

Paris 28 Mars.—Un vol sacrilège et une révoltante profanation ont été commis à Marseille dans la nuit du 9 au 10 Mars. Les voleurs, après avoir enlevé un saint ciboire dans l'église de St. Théodore, ont caché les hosties consacrées sous des mottes de terre, en face de la rue Beaumont. Le bruit du vol s'étant répandu, des ouvriers ont eu la curiosité de fouiller sous les mottes, et y ont trouvé les hosties. Aussitôt la foule s'y est portée, et l'autorité a envoyé des sentinelles pour prévenir tout désordre. Le jour même, à trois heures, le clergé de Saint Vincent de Paul est venu en procession sur le lieu. On a recueilli les hosties avec respect, et on a purifié par le feu la terre qu'avaient touchée les parcelles consacrées. Un des ecclésiastiques a adressé au peuple qui l'entourait une allocution pour faire sentir l'énormité du crime, et engager les fidèles à l'expiation par leurs prières.

Le clergé s'est ensuite dirigé vers l'Église Saint-Théodore, où on a reporté les hosties. Un prêtre portait les saintes hosties sous le dais. On chantait le *Miserere* avec le *Parce Domine*. Arrivé à l'Église, un nouveau discours a été prononcé pour déplorer l'attentat, et on a fait les prières expiatoires prescrites par le rituel. La nuit suivante, on a découvert les coupables; ils sont à ce qu'il paraît, au nombre de sept. Leur chef était un nommé Long, homme hardi et entreprenant. Deux ciboires déjà aplatis ont été trouvés dans sa paillasse. Celui qui a eu le plus de part au vol est, dit-on, un nommé Viguier reçu nouvellement dans la troupe des voleurs. Il se laissa enfermer dans l'Église, força le tabernacle, sortit le lendemain matin, et alla déposer dans lieu indiqué. On le vit, lui et ses complices, roder à l'entour, et c'est ce qui donna des soupçons. On dit qu'il y a encore une complice à découvrir, les autres sont arrêtés.

M. l'évêque, non content de ces premiers devoirs rendus spontanément au sauveur outragé, a voulu que la réparation fût proportionnée à l'attentat. Par un mandement qui sera un monument de sa foi et de sa piété, il a ordonné une procession générale, qui s'est faite avec une grande pompe, le dimanche 15, et à laquelle ont assisté le chapitre, le clergé des paroisses, les séminaires, les congrégations et confréries, les marguilliers des différentes églises, le cercle religieux, les frères des écoles chrétiennes etc. Les troupes de la garnison ont maintenu un ordre parfait. M. l'évêque portait le saint sacrement, et M. l'évêque de Verdun assistait à la cérémonie.

La procession s'est dirigée vers la grotte où le précieux dépôt avait été trouvé. Le bruit des tambours et les sons de la musique du 6e de ligne se mêlaient aux chants de l'Église. Les rues et les fenêtres pavoisées, et une foule immense couvrait les boulevards et les avenues. Partout le peuple a pris part au triomphe de Notre Seigneur, comme il avait pris part à l'outrage, et le recueillement le plus touchant a régné pendant la cérémonie. Elle a été terminée par une amende honorable, et par la bénédiction du saint sacrement, qui a été donnée au bruit des salves d'artillerie.

M. l'abbé Bonnefoy, archidiacre grand-vicaire, et curé de St. Théodore, à Marseille, a été enlevé tout à coup par une apoplexie foudroyante. Il avait assisté à la procession générale le 15. Peut-être l'émotion que lui avait causée le crime commis dans son église aura-t-elle hâté sa fin. Sa mort est un deuil pour ses paroissiens et pour tout le diocèse.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le Duc de Wellington a envoyé en Italie des courriers à des puits favorables à l'émancipation des catholiques et qui se trouvent en voyage, à l'effet de les inviter à expédier à Londres leur procuration pour faire voter à leur place dans cette question.

#### HAUT-CANADA.

Le Juge Willis.—Nous prenons la liberté de diriger l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la vente par encan, Lundi prochain, des effets de Mr. Willis, en conséquence du départ de son aimable famille, de ce pays. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais paru en cette colonie, un homme aussi universellement estimé que Mr. Willis, sur qui le peuple se fiait, comme un enfant sur son père, pour en recevoir une justice égale et impartiale; et nous ne croyons pas que rien ait jamais inspiré autant de chagrin, que la nouvelle que le gouvernement de sa majesté à Londres, avait sanctionné sa destitution du banc du roi, en cette province. Le mécontentement à ce sujet dans la colonie, surpasse toute description, et toute confiance dans la pureté et l'impartialité de l'administration de la justice, est perdue. On dit qu'un autre juge puisné vient remplir le siège du juge Willis—mais quelle confiance le peuple pourra-t-il accorder aux décisions d'un homme qui accepte la situation du juge Willis, lorsque tout le monde sait qu'il a été destitué pour avoir délivré une opinion consentie et strictement légale? Sir George Murray, le secrétaire colonial, a déclaré dans

la chambre des communes qu'il avait très peu d'informations exactes de ces colonies, et rien ne prouve d'avantage ce fait, que la conduite des ministres de sa majesté envers le juge Willis. S'ils avaient connu le véritable état de cette colonie, au lieu de destituer le juge Willis, ils auraient destitué les juges Sherwood et Hagerman, et envoyé Mr. Willis comme juge en chef, et deux juges puisnés avec lui, choisis parmi le barreau anglais. C'est là ce que le peuple désirait, et ce qu'il attendait de la politique libérale du gouvernement du Duc de Wellington.—Le peuple aime la justice anglaise, et dans l'état actuel de cette colonie encore dans l'enfance, il voudrait qu'elle fut administrée par des membres du barreau anglais, dont l'esprit fût orné de science et de lumières, et à l'abri des préjugés locaux et des liens d'intérêts de famille et autres liaisons. Quel respect peut avoir le peuple pour les décisions de deux hommes comme les juges Sherwood et Hagerman, élevés comme procureurs de village, pratiquant aux sessions de quartier, et qui, nous croyons, n'ont pas même reçu une éducation classique, et pris parmi les collecteurs de l'acaise et les espions des contrebandiers, pour présider sur la vie, la liberté et les propriétés d'une colonie entière de braves et loyaux sujets britanniques? N'est-il pas tout naturel, que de pareilles choses sont capables d'exaspérer les habitants de ce pays, en voyant de tels hommes élevés au Banc du Roi, et un homme d'un caractère aussi honorable que le juge Willis destitué? Le duc de Wellington sanctionnerait-il de semblables procédés, s'il connaissait ces faits? Nous sommes persuadés qu'il ne le ferait pas. Autant nous sommes convaincu que la confiance de l'administration de la justice, est très essentielle pour la paix et le bonheur de la colonie, autant nous ne pouvons nous empêcher de regarder la démission du juge Willis comme la mesure la moins nécessaire, la moins prudente, la moins politique et la plus dangereuse que le ministère britannique ait jamais prise à l'égard de cette colonie depuis son établissement—mesure que nous espérons encore, qu'il n'est pas trop tard de rappeler.—*Canadian Freeman*.

#### QUÉBEC.

Sa seigneurie le lord évêque Stewart et M. le Dr. Mountain doivent partir pour York (Haut-Canada) vers le premier du mois prochain pour affaires ecclésiastiques.

La société des amis de l'Irlande à Québec a résolu de présenter une adresse à M. Vallières, à l'occasion de sa nomination comme juge, et le barreau de Québec prend des mesures pour lui donner un dîner.

L'amiral sir Isaac Coffin est arrivé ici ces jours derniers de Montréal et d'Angleterre.

Il a été commencé une voute sûre pour déposer les deniers de la caisse publique sous le vieux château, près de la porte, où deux sentinelles sont constamment postées.

On attend de jour en jour deux companies de l'artillerie royale pour remplacer les deux qui sont ici en garnison, et qui retournent en Angleterre.

### LA MINERVE.

MONTREAL, 21 MAI, 1829.

Il n'y a pas de nouvelles d'Europe plus récentes que celles annoncées dans notre dernière feuille. Nous avons donné plus haut des extraits de ce que nous avons trouvé de plus intéressant dans les journaux fournis par les derniers arrivages.

Le *Mercury* de Québec annonce sur l'autorité d'une lettre privée de Gaspé, que Mr. Christie a été reçu membre de la chambre d'assemblée, pour ce district. L'élection s'est terminée le second jour, Mr. Joseph Langueudoc, le candidat en opposition n'ayant eu qu'une seule voix.

Le dimanche, 10 du courant, les habitants de la paroisse du grand St-Esprit, Seigneurie de Nouveau St Ours, se sont assemblés pour nommer un comité d'éducation, en conformité à la loi provinciale. Messire Caron, curé du lieu présidait l'assemblée.

La Baronne de Longueuil et son fils l'hon. Charles Wm. Grant ont donné une Cloche à l'Église Catholique à St. Jean, paroisse de St. Jean l'Évangéliste; et les Marguilliers leur en ont fait leurs remerciements par la voie des journaux.

#### TROIS-RIVIERES.

Députation auprès de Son Honneur le Juge Vallières.

MARDI, 19 MAI, 1829.

Aujourd'hui, à midi, un grand nombre de citoyens de la ville des Trois-Rivières, se sont rendus auprès de Son Honneur, et lui ont présenté l'adresse suivante:—

A l'Honorable JOSEPH RÉMY VALLIÈRES DE ST. RÉAL, Juge Provincial du District des Trois-Rivières.

Nous les Soussignés Membres du Barreau, Magistrats, Membres du Clergé et Citoyens de la ville des Trois-Rivières, saisissons cordialement la première occasion de venir vous faire agréer l'assurance de la satisfaction qu'éprouve le peuple, du choix qu'il a plu à son Excellence l'Administrateur de la province, de faire de vous, pour faire goûter aux habitants de ce district, les avantages qu'ils peuvent retirer d'une sage administration des lois.

Nous voyons avec la plus vive satisfaction que ce district en faisant l'acquisition d'un Juge éclairé, aura aussi la consolation de voir résider au chef lieu, un homme dont les qualités sociales et l'urbanité ne peuvent manquer de faire entrevoir la perspective la plus avantageuse sous tous les rapports.

Signé par beaucoup de Citoyens, &c.  
Trois-Rivières, 19 Mai, 1829.

Il a plu à Son Honneur de faire la réponse qui suit:—

MESSIEURS,—Je reçois avec reconnaissance cette gracieuse et encourageante adresse, et je vous en fais mes remerciements.

Choisi par le Représentant du Roi, pour exercer au milieu de vous, les fonctions augustes de la justice, je compte avec confiance sur la co-opération cordiale des citoyens de cette ville ancienne et respectable, et j'ai l'espérance que nos efforts réunis contribueront à l'honneur du gouvernement et au bonheur du peuple de ce district.

(Signé) VALLIÈRES DE ST. RÉAL.  
Trois-Rivières, 19 Mai, 1829.

### CORRESPONDANCE.

MR. L'ÉDITEUR,

IL n'y a, dit-on, dans les Trois-Rivières, qu'une seule école où l'on puisse apprendre à lire et à écrire en Français, quoique ce soit la langue de plus des cinq-sixièmes des habitants de la ville. Il s'y trouve en même temps trois ou quatre écoles anglaises. Et ce n'est pas le seul endroit de la Province où les choses soient sur le même pied. Cette circonstance seule ne suffirait-elle pas pour expliquer un fait qui a pu paraître mystérieux? C'est l'espèce d'empire qu'a successivement exercé sur les bons bourgeois de la ville aux trois fleuves chacun de ceux qui sont venus s'y établir, pourvu qu'il fût étranger au pays par sa naissance, ses affections ou ses intérêts. Nous ne manquons pas ici de moyens de faire ce qu'on appelle des études dans nos collèges, mais malheureusement il n'en est pas ainsi des écoles élémentaires. Qu'arrive-t-il de là? Les enfants s'élèvent sans éducation. Si un petit nombre d'entre eux apprend à lire et à écrire sa langue, c'est ordinairement d'une manière fort imparfaite. En effet, la plupart de ces écoles ont été jusqu'à présent conduites avec si peu de soin, que le plus souvent on voit les Canadiens des classes moyennes qui n'envoient pas leurs enfants aux collèges, obligés de les mettre aux écoles anglaises quand ils veulent leur faire apprendre l'Arithmétique! Dans ce cas il faut que le jeune homme qui a appris sa langue par l'usage, et à combiner ses idées d'après le sens qu'il attache aux mots qu'il connaît, recommence cette espèce de cours d'études qui est peut-être le plus important de la vie, dans une autre langue. Son enfance se renouvelle en quelque sorte, et se prolonge d'autant. Il reste en arrière de ceux qui ont sur lui l'avantage de cette précieuse éducation qu'ils continuent, tandis que celle du Canadien se trouve interrompue, et qu'il est obligé de recommencer. Il n'en serait pas ainsi s'il avait déjà reçu en sa langue une éducation passable; ce serait la même chose à la vérité si l'une et l'autre pouvaient marcher de front, mais cela ne peut être pour la masse du peuple.

Il résulte aussi de ces circonstances entre beaucoup d'autres, dans le jeune Canadien, une idée vague d'infériorité dont ses pareus eux-mêmes n'ont pu se défendre, et qui tient chez ceux-ci à d'autres causes encore. Ce n'est pas chez eux une idée raisonnée; au contraire. C'est une erreur, mais elle tient à un sentiment, et il est l'effet de circonstances indépendantes du raisonnement. On pourrait s'étendre sur ce sujet, mais en voilà bien assez pour mettre les gens en route s'ils veulent parcourir la carrière ouverte à leurs réflexions.

En faudrait-il davantage à ceux qui ont de l'influence parmi nous pour les engager à se réunir, à redoubler d'efforts pour perfectionner et multiplier les écoles élémentaires? On se plaint quelquefois de l'inertie des habitants du pays et de leur indolence sur l'article de l'éducation. On devrait au contraire être surpris de voir encore dans toutes les classes régner si universellement le désir d'en procurer aux enfants. Il faut que l'éducation domestique soit bien excellente, pour que les

habitants de nos campagnes surtout n'aient pas entièrement perdu l'idée du prix qu'on doit attacher à l'éducation élémentaire aussi bien qu'à celle que l'on reçoit dans nos collèges, qui sont passablement fournis de sujets tirés des classes moyennes, et en particulier de celle des cultivateurs.  
R.

MR. L'ÉDITEUR,

DANS des écrits comme dans la conversation, on lit ou on entend souvent qu'on a appointé un juge ou autre fonctionnaire. Ce mot est singulier. On appointe une cause; on n'appointe pas un juge, on le commisionne, on le nomme.

On indique tous les jours l'office d'un employé, d'un avocat. Ce mot signifie la cuisine ou quelque chose d'approchant. On doit supposer qu'on n'entend pas désigner cet appartement de sa maison, ce qu'on entendrait par ces mots partout ailleurs qu'ici. On veut dire apparemment le bureau, l'étude. Pourquoi ne pas se servir de ces mots, au lieu de s'exposer aux plaisanteries des étrangers instruits?

On vous dit gravement que Mr. tel a marié Mlle. —; qui croirait que c'est de l'amant de Mademoiselle qu'il est question, et non du curé? Un curé marié; ceux qu'il marie épousent ou se marient.

Quel homme connaît tant soit peu sa langue et ignore qu'on ne paye pas des égards ou une visite, mais qu'on a des égards et qu'on rend une visite?

Comment pourrait-on imaginer que le mot provisions qui signifie un amas de subsistances, se trouve formellement dans nos lois et dans les discours pour indiquer les dispositions renfermées dans une Loi?

Je sortais un jour d'un bâtiment, et l'on venait d'y dire au pilote de laisser la barre. J'étais pressé de monter à l'audience pour parler à un homme d'affaires qui s'y trouvait. J'entendis un avocat dire qu'il abandonnait sa barre.

En certaine cour un juge demande avec gravité à un avocat: Avez-vous fait votre cas? L'avocat s'empresse de répondre, et dit respectueusement que son cas est prêt, et qu'il l'enverra à son honneur.

Il faut voir comme un avocat relève ce qui est tombé de son savant confrère, et indique un cas qui doit le confondre, ou une autorité pointée, soutient que ce qu'il avance paraît à la face de la déclaration, que c'est prouvé par l'évidence, que les témoins sont positifs à dire que la chose est ainsi. Il rencontre son adversaire avec assurance sur ce point, il espère que les Juges entretendant le même sentiment que lui. En effet il cite une instance, et les Juges doivent être d'opinion avec lui.

ANTI-BARBARUS.

St. Grégoire, 1829.

A nos Correspondants—A. Z. est inadmissible. U. MARCHAND paraîtra Lundi.

Nous prions ceux qui nous envoient des communications, de nous les adresser franches de port.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVÉS.

17 Mai.—Barque *Collingham*, Short, 2 avril de Londres, à L. S. Levey, lest.

—Brick *Springflower*, Brown, 10 avril de Londres, ordre, lest.

—Navire *Caroline*, Greig, 9 avril de Londres, à W. Patton, lest.

18—Bark *Clarkson*, Ward, 10 avril de Hull, à R. Methley, cargaison générale; 100 émigrans.—Navire *Bulliant* sur lest, 14 émigrans, et un autre vaisseau.

19—Navire *Thomas Wallace*, à W. Budden, avec du fer, 5 émigrans.—Brick *Diana*, avec des patates.—Barque *Ocean*, sur lest, 96 émigrans.—Brick *England*, à H. G. Forsyth, marchandises.—Brick *Andromeda*, avec du sel.—Brick *Dortea Savage*, Fitzsimmonds, de Belfast, cargaison générale, 5 émigrans.—Barque *Ythan*, sur lest, 84 émigrans.—Barque *Volunteer*, sur lest, 18 émigrans.—Barque *Champlain*, sur lest, 85 émigrans.—Brick *Francis Mary*, charbon.—Brick *Harmony*, Young, de Leith, à George Ross & Co., cargaison générale, 83 émigrans.—Brick *Earl of Aberdeen*, de Belfast, avec des toiles, 161 émigrans—6 autres vaisseaux sur lest.

#### DECES.

Décédé.—En cette ville, Jeudi dernier, le 14 du courant, Mr. J. B. Peltier âgé de 56 ans.

—Le 19, Dame Angélique Daragon, épouse de Mr. Antoine Peltier, âgée de 51 ans et 2 mois.

—A Ste. Rose, dans le comté d'Essex, le 15 du courant, Mr. François Forgeon dit Morogean, âgé de 120 ans, né à Québec en 1709, il a passé une partie de sa vie aux Antilles Françaises, et s'est trouvé dans les événements les plus remarquables ou la valeur canadienne s'est distinguée.

**VENTES PAR ENCAN.**

PAR AUSTIN CUVILLIER.

**SEL.**

A Bord de la Barge PERSÉVERANCE, Capt. RAYMOND, maintenant placée à la Pointe à Callières, VENDREDI prochain, le 22 du courant, à DIX heures du matin, seront vendus en lots pour accommoder les acheteurs, environ 3000 Minots de SEL de Liverpool, à des conditions libérales.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C. VITRES, BOISSONS, &c.

LA Chambre d'Encan du Soussigné, SAMEDI, le 23 du courant à UNE heure, seront vendus, à un crédit libéral, dont les termes seront annoncés au terme de la vente.

1000 Caisnes de Vitres (Crown Glass) de Dumbarton, principalement en demi-caisses, et toutes de grands vendables.

26 Chaudières à Potasse (Fonderie de Carrou.)

12 Barrils de Mastic en Vessies. 4 Balles de Ligne du Banc. 30 Caisnes de Pipes, T. D. 7 Pipes de Vin de Ténériffe, L. P. 4 Pipes d'Eau de Vie de Cognac. Et autres articles.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C. 21 Mai, 1829.

PAR CARTIER, BEGLY & Co.

Vente par Lots de Marchandises Nouvelles.

Leurs Magasins, SAMEDI prochain, le 23 du courant, seront vendus sans réserve, et sur un crédit libéral:—

Plus de 300 Lots de Marchandises Sèches, comprenant presque tous les articles en demande dans cette saison.

La vente à UNE heure précise, auquel tous les conditions seront énoncées.

CARTIER, BEGLY & Co. 21 Mai, 1829.

AVIS PUBLIC.—A une Assemblée des habitants de la paroisse de St. Paul La Valtrie, Comté de Warwick, convoquée en la maison presbytériale de la dite paroisse, par Barthelemi Joliette, Ecuyer, comme principal officier, le 10 Mai courant, Messire Joseph Marie Bellenger, prêtre et curé, Peter Charles Leodel, Ec. Médecin, Jean Olivier Leblanc, Ecuyer, Notaire, François Archambault, Ecuyer, capitaine, et Sieur François Pepin, ont été unanimement élus Syndics, pour mettre à effet dans cette dite paroisse, l'Acte intitulé:—"Acte pour encourager l'éducation élémentaire en cette province." En conséquence les dits Syndics sont près d'admettre un Maître et une Maîtresse d'école qui se présenteront avec un bon caractère de mœurs et de capacité.

B.M. JOLIETTE, Prés. St. Paul de La Valtrie, 12 Mai, 1829.—T1.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS, Montréal, 19 Mai, 1829.

DES propositions cachetées seront reçues en mon Bureau, ou au Bureau du Greffier de la Paix, de ce jour à MARDI prochain, à DIX heures du matin, pour les ouvrages suivants:—

1.—Pour Creuser la grande Rue du Fauxbourg St. Laurent, depuis la Rue Craig jusqu'à la Rue Mignonne, et depuis le pied de la Côte à Baron, jusqu'à la Rue Forestier, à la profondeur de 3 à 6 pouces, sur les côtés, et de 9 à 12 pouces au centre; et pour charrier les Terres et les Pierres de cette dite rue dans telles autres rues du même fauxbourg qu'il sera indiqué par le Soussigné.

2.—Le même ouvrage, dans la Grande Rue du Fauxbourg de Québec, depuis la Place Dalhousie, jusqu'à la Rue Amherst.

3.—Pour Charrier soit de la Côte-à-Baron ou d'autres parties du Fauxbourg St. Laurent, ou de la Ville, ou du Fauxbourg St. Louis, et déposer dans les Grandes Rues nommées ci-dessous, et dans les limites sus-mentionnées, telle quantité de Pierre concassée a-la Macadam, qui pourra être requise.

N. B.—Le Contracteur spécifiera son prix pour chaque voie de 12 minots, et sera payé le premier d'Août prochain.

4.—Pour Construire un nouveau Pont de Bois, sur des Quais en Pierres, sur la Petite Rivière (Rue Craig) vis-à-vis la Rue St. François Xavier, sur le modèle de ceux qui ont été construits l'an dernier vis-à-vis des Rues Bleury et St. Urbain.

Le Contracteur sera payé comme ci-dessus. (Par Ordre.) J. VIGER, Insp. des Chemins.

LE Soussigné (qui est distingué depuis longtemps pour la beauté des patrons et la qualité supérieure de l'étoffe de ses TAPIS et autres Marchandises) prend la liberté d'informer les Dames et Messieurs de Montréal, qu'il a reçu par les derniers arrivages son assortiment ordinaire de MARCHANDISES DU PRINTEMPS, auquel il sollicite l'attention du public. Son assortiment comprend les meilleurs:—

Tapis de Bruxelles, de Kidderminster et de Venise, Tapis de Foyers, &c.—[Des patrons les plus nouveaux et les plus à la mode.]

Il a aussi reçu quelques caisses de supérieurs CHAPEAUX de Londres, à l'épreuve de l'eau; et attend de moment en moment un assortiment étendu et varié de Marchandises Fines et autres.

Il n'hésite pas d'assurer que son Fonds de Marchandises cette année, ne le cède à aucun autre dans le commerce, soit pour la qualité ou la variété.

WILLIAM DOUGLASS, 23 Mai, 1829.—D1. Rue St. Paul.

**CONTRAT DU GOUVERNEMENT.**

ON recevra à ce Bureau, d'ici à MARDI le 23 Juin prochain, des propositions des personnes qui voudront contracter pour les ouvrages mentionnés ci-après, dans ce District:— MONTREAL.

Pour construire environ 800 pieds courant de DIGUE et de REVETEMENT en DEMI-QUAI, le long de toute l'étendue des Bâtimens du Gouvernement sur la rive gauche du Fleuve St. Laurent.

WILLIAM-HENRY.

Pour construire environ 500 pieds courant de QUAI au devant des Casernes, &c. à ce poste.

Les spécifications, &c. seront prêtes au Bureau des Ingénieurs Royaux, le 10 du mois prochain.

Les propositions doivent spécifier les prix demandés, en argent courant de cette Province;—ainsi que le nom de deux cautions pour la due exécution des contrats qui seront faits.

Bureau du Député Commissaire Général, Montréal, 18 Mai, 1829.

**CONTRAT DU GOUVERNEMENT.**

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI, 1r. JUIN prochain, des Propositions pour les Ouvrages mentionnés ci-après:—

Pour PEINTURE les Bureaux des Ingénieurs et de l'Artillerie, et aussi pour ôter et changer des Cloisons, et faire des Passages de Portes, et plusieurs autres petites Réparations et altérations.

Les propositions doivent spécifier le prix en argent courant, ainsi que les noms de deux Cautions.

Bureau du Député Commissaire Général, Montréal, 21 Mai, 1829.

**CONTRAT DU GOUVERNEMENT.**

ON recevra au BUREAU du COMMISSARIAT, au CANAL du RIDEAU, des propositions des personnes qui voudront contracter pour fournir telles quantités de Bœuf FRAIS qui pourront être requises pour le service Public, pour un an, à commencer du 13 Juin prochain.

Des Propositions Cachetées seront reçues par le plus ancien Officier du Commissariat, à BYTOWN, VENDREDI, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, lesquelles propositions doivent spécifier le prix demandé en argent courant, et aussi les noms de deux Cautions pour la due exécution de tel contrat qui pourra être fait.

Bureau du Député Commissaire Général, Montréal, 21 Mai, 1829.

**CONTRAT DU GOUVERNEMENT.**

ON recevra à ce Bureau, d'ici au PREMIER JUIN prochain, des PROPOSITIONS des personnes qui voudront contracter pour BLANCHIR avec de la CHAUX, les CASERNES, les MAISONS de Corps de Gardes, les CUISINES, &c. à MONTREAL; ainsi que les CASERNES des Officiers et des Hommes, les MAISONS des Corps de Gardes, les CUISINES, &c. à l'ISLE STE. HELENE.

Les spécifications de l'ouvrage seront prêtes au Bureau des Ingénieurs Royaux, le 20 du courant.

Les propositions doivent spécifier le prix demandé en argent courant; et contenir les noms de Deux Cautions pour la due exécution du Contrat qui pourra être fait.

Bureau du Député Commissaire Général.—Montréal, 14 Mai, 1829.

A VENDRE.—Un Excellent ORGUE d'EGLISE.—S'adresser à Madame Veuve DELVECCHIO. 21 Mai, 1829.—J.

A LOUER.—Une Maison à deux étages, située sur la Rue Craig, occupée ci devant par Madame Coton. Possession en peut être donnée immédiatement. S'adresser à

Frs. TAVENIER, 21 Mai.—J Fauxbourg St. Antoine.

**TAPIS.**

DIX Balles de TAPIS fins et superflus de Bruxelles et de Venise, d'une qualité supérieure et de patrons élégans, se débarquent maintenant du SOPHIA et du FAVORITE, et sont offertes en vente par le Soussigné vis-à-vis l'Hôtel de Rason. Il attend aussi par les premiers arrivages de Londres, un assortiment très bien choisi de marchandises fines, dont il disposera à bas prix pour argent comptant.

THOMAS MUSEN, Rue St. Paul, 18 Mai, 1829.—J

**CHANGEMENT.**

W.M. BRADBURY & Co. ont transporté leur Magasin de la Rue St. Joseph à la Rue Notre-Dame, vis-à-vis de M. James Young, Encanteur.

Montréal, 16 Mai, 1829.—J.

CHARBON DE NEWCASTLE.—Le Soussigné ayant à vendre de 150 à 200 Chaldrons de Charbon de Terre de Newcastle, s'oblige d'avoir tous les jours à son Cloz. (près de l'Eglise de Bonsecours) une personne de confiance pour le vendre et le livrer, en gros et en détail.

14 Mai, 1829. JULIEN PERRAULT, Jr.

AVIS.—Les Soussignés informent le Public qu'ils ont formé entre eux une Société pour faire en gros et en détail le commerce de LARD, PELLETERIES et autres Marchandises à Québec et à Montréal, sous le nom et raison de Jos. Vallée et Cie.

JOS. VALLE'E, Senr. BENJ. DEMERS, LS. BOYER, P. T. GERRES dit St. JEAN. 30 Avril, 1829.—J.

**AUX ENTREPRENEURS.**

DES propositions (cachetées) pour l'érection de la nouvelle bâtisse du marché dans la grande rue du Fauxbourg St. Laurent, seront reçues le ou avant le 8 Juin prochain, à 4 heures P. M.—Pour plus amples informations, et vues des plans, il faut s'adresser à AUG. TULLOCH, Jr. Les Syndics exigeront des cautions, qui signeront les propositions de l'entrepreneur.

Montréal, 14 Mai, 1829.—T5.

**Ecole Anglaise & Française.**

AVIS.—LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public, qu'il se propose d'ouvrir dans quelques jours, une école de jour dans la Rue Nazareth, fauxbourg Ste. Anne, où il enseignera les GRAMMAIRES ANGLAISE ET FRANÇAISE, ainsi que l'ARITHMETIQUE MARCHANDE, d'après une méthode plus courte qu'aucune autre qui soit enseignée en cette province. Il faut s'adresser au No. 41, Rue St. Paul.

J. P. O'DOHERTY.

N. B. Il pourra prendre quatre écoliers comme pensionnaires. Montréal, 11 mai, 1829.—J.

ON prie la personne qui a trouvé le 22e volume du Théâtre Français, étant le 6me volume des Œuvres de Molière, de le remettre au bureau de ce Journal.—7 Mai.

Nouveau Magasin de Chapeaux, vis-à-vis de N. WALKER, Ecr. Orfèvre, &c.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public, que son engagement avec M. H. SEYMOUR, est terminé le 1r. de ce mois, et qu'il a établi une Boutique de Chapelier, pour son propre compte, et il espère qu'avec une expérience de quinze années acquise dans l'emploi de feu M. J. D. DEWITT (qui a toujours servi ses pratiques d'une manière satisfaisante) il méritera une part de la faveur du public.

Les CHAPEAUX D'HOMMES et de FEMMES, les CHAPEAUX et BONNETS MILITAIRES, seront faits punctuellement et au plus court avis.

Les marchands de la Ville et de la Campagne seront servis aux termes les plus raisonnables, en gros et en détail.

L'établissement ci-dessus sera conduit sous les nom et ferme de R. NOXON, & Co. 11 Mai, 1829.—num.

**A VENDRE.**

CHEZ M. HEYNEMAND, à Berthier Comté de Warwick: DU BLE, DU BLE SARAZIN, et DE L'AVOINE. —27 Avril, 1829.—J

**GRAINES DE JARDIN ET DE FOIN.**

HEDGE AND LYMAN, Chimistes et Apothicaires, No. 99, rue St. Paul, Montréal, viennent de recevoir un grand approvisionnement de Graine de Mil, de Trèfle rouge et blanc, d'Orguons, et de Graines de Jardin en général, qu'ils garantissent de la meilleure qualité, et dont ils s'occuperont à bas prix. —12 Mars, 1829.—tm

**MANUFACTURE DE TOILE PEINTE.**

LE Soussigné croit devoir présenter ses remerciemens à ceux des citoyens de Montréal et des environs, qui ont bien voulu déjà l'encourager dans la branche ci-dessus; et il les informe qu'il a maintenant et aura constamment en main une grande quantité de TOILE préparée, pour TAPIS de Portique, de Salle, de Chambre, &c., qu'il achèvera sur différents desseins au goût des personnes et à très-court avis.

J. B. CHALIFOUX, Rue des Sœurs-Grises

19 Fév. 1829.—J.

A VENDRE, —immédiatement, à des Conditions raisonnables, une BOUTIQUE complète de FORGERON. S'adresser à A. JOBIN, Notaire.

**A LOUER.**

UNE MAISON sur la grande rue du Fauxbourg des Recollets, en bon ordre, et dont on peut avoir possession immédiatement; il y pourra être fait quelques améliorations et additions en payant un prix proportionné.

C. S. RODIER, Rue St. Paul, No. 177

20 Avril, 1829.—J.

**A VENDRE.**

UNE MAISON de pierre située dans la rue St. Paul, ayant de bonnes Caves et une Voute de pierre à deux étages dans la cour, le tout maintenant occupé par Mr. N. G. FIZIANO, Tailleur,—partie du prix pourra rester entre les mains de l'acheteur à constituit. Aussi une TERRE située au bas du courant Ste. Marie, de 2 arpens de front sur 30 de profondeur. S'adresser à P. A. Dézéry ou à P. L. Letourneux, Ecuyer.—12 Fév. 1829.—J.

**LE STEAMBOAT**

EDMUND HENRY Capt. HYP. DENAUD, fera, jusqu'à avis contraire TROIS voyages tous les Dimanches entre La Prairie et Montréal. Il partira de La Prairie à SIX heures du matin,—de Montréal à DIX,—de La Prairie à UNE heure—de Montréal à 2 heure après midi,—de La Prairie à 4—et de Montréal à CINQ heures précises.—11 av.—J

**LE STEAMBOAT**

LA PRAIRIE, commandé par le Capt. BEAUZETTE, partira de ce Port DIMANCHE prochain, (si le temps le permet) pour un Voyage de Plaisir à

**L'ASSOMPTION.**

Le vaisseau laissera le port à SEPT Heures précises, et sera de retour à bonne heure.—Prix—2s. 6d.—21 Mai, 1829.

**MANUFACTURE DE TOILE CIRE'E.**

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a déjà éprouvé, à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue de manifester les TOILES CIRE'ES. Ainsi on trouvera chez lui de la toile cirée en pièce et à la verge, des couvertures de chapeau, des tabliers cirés de soie et de toile, &c.

Le soussigné entreprendra aussi de coller et de vernir les papiers, tels que les cartons, les cartes géographiques, les tapisseries &c.

La tapisserie était jadis de fort bon goût et préférée de beaucoup à la peinture pour la décoration des appartemens. On en fait presque plus usage parce qu'elle est de peu de durée et sujette à engendrer la malpropreté; Défaut qui ne provient que de la manière de la poser: Par un procédé peu connu ici il s'engage à la poser et la vernir de manière à ce qu'on pourra la laver sans en altérer les couleurs, la transporter même d'un appartement à un autre sans l'endommager.

De plus elle conservera son éclat et sa beauté beaucoup mieux que les peintures qu'on applique ordinairement dans les appartemens, les quelles au lieu de glacer un mur lui ôte son poli.

Il exécutera aussi les dorures qu'on voudra bien lui donner à faire. En un mot dans l'art du DOREUR et VERNISSEUR, le soussigné par sa ponctualité, ses soins et son goût pour les arts ose se flatter de mériter l'encouragement des personnes qui lui feront l'honneur de l'employer.

P. I. FRE'CHETTE.

18 Mai.—utm. Fauxbourg St. Antoine.

No. 109

G. PERRY,

(A l'Enseigne du Canadien.)

REMERCI ses amis et le public pour l'encouragement qu'ils lui ont accordé et il les prévient qu'il a transporté sa manufacture de TABAC, au N. rue St. Paul, dans le bas de la maison de M. Fournier, au coin de la rue St. Vincent, où il continue à avoir en main, et qu'il vend à bas prix:—

TABAC en Torquettes de Cavendish. Do de 12 à la livre, de do de 10 do, de do de Lady's Twist, de en Feuille et en Torquettes, et en Roles non pressés, de Frisé, fin et commun à la livre.

CIGARRES de Burlee, de Américains, de do de St. Eustache, de Espagnoles, de Brunes clair, de Jaunes. Quelques milliers de vraies Cigarres Françaises.

TABAC EN POWDRE ordinaire et gros Rappé, de Ecossais et Macaba, Macaba de P. & G. Lorillard, Prince's mixture, Strasbourg, Kiobenhavn, Herbe Hollandaise et mélanges.

FEVES de Tonquin et une grande variété de TABATIRES, &c. &c.

A VENDRE de gré-à-gré.—1. Une TERRE située dans la paroisse de St. Ours du St. Esprit, voisine de celle dont le terrain de l'Eglise fait partie, de 3 arpens de front sur 60 de profondeur, moitié en culture et moitié en bois debout, où se trouve une Sucrerie de 1800 érabes; elle est d'un sol fertile: trois maisons, une grange de 60 pieds sur 26, écuries, étables, &c., sont couvertes en bardeaux.

2. Une continuation adjacente à ces prémisses, de 2 arpens et 9 perches de largeur, sur 30 de profondeur, en bois de bout, où se trouve encore une sucrerie de 1800 érabes, et une belle écurie.

3. Une autre terre située à 1/2 lieue de l'Eglise, de 3 arpens de front sur 30 de profondeur, sur laquelle se trouve une quantité de pins rouge et blanc; elle peut s'ensemencer de 15 minots de grains, et produire annuellement mille bottes de foin. Il sera exhibé des titres satisfaisants. Moitié du prix comptant, et moitié payable en 8 ans, par termes égaux, sans intérêt. La possession sera donnée à la St.—Michel prochaine.

S'adresser à Mre. T. B. S. Charland, Notaire, ou au soussigné sur les lieux.

St. Ours du St. Esprit, JACQUES DUFAUT, Propriétaire.

27 Avril, 1829.—utm.

ON vient de publier et est en vente chez E. R. FABRE & Co., vis-à-vis l'Audience, une nouvelle édition du GRAND CATECHISME, à l'usage du Diocèse de Québec,—1 vol. in-12, de 210 pages, imprimé par Pordre de Monseigneur l'Evêque de Québec.—23 Mars, 1829.—J.

POUDRE A TIRER. 100 QUARTS FF. et FFF. en Barrils de 25 lb. et 12 1/2 lb.—à Vendre par les Soussignés.

H. PERRAULT & Co. 19 Mars, 1829.—J.

AVIS.—Le Soussigné offre ses sincères remerciemens à ses amis et au public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu comme aubergiste, et il les informe qu'ayant été nommé saul pour tenir Hôtel dans le village de SAINT PAUL, il ne négligera rien, pour donner une entière satisfaction aux personnes qui voudront bien l'encourager, et sa barre sera toujours fournie des meilleures liqueurs.—Il a un bon logement et de bonnes écuries et Remises pour les chevaux.

MOYSE JARET, St. Paul, 20 avril, 1829.—utm.

UN VERGER spacieux bien planté d'arbres fruitiers—situé dans le Fauxbourg St. Antoine.

DE PLUS.—Un autre VERGER situé aussi dans le dit Fauxbourg, à cent verges du premier; s'adresser à Mr. J. D. BERNARD, à Montréal, ou à DR. RANKIN.

Bytown, 5 Mars, 1829.—J.

VU que CHARLOTTE ARCHAMBAULT, femme s'est absentée de ma maison avec un nommé ANTOINE BOUCHER, vendredi dernier soir, je prie le public par le présent, que je ne paierai aucune dette qu'elle pourrait contracter en mon nom.

MICHEL RIVET, Repentigny, 24 Mars, 1829.—utm.